

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le lundi vingt-deux mai deux mil dix-sept à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MME LEVEQUE, MME BURY (arrivée à 19h50), MM. PAROLARI, COQUIN et VIVET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. ROBAR a donné pouvoir à M. HUBERT, M. Q. HOLVOET a donné pouvoir à M. J.-P. HOLVOET.

ABSENTS : M. CONSTANTIN et Mme HUGUIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

En préambule du conseil municipal, s'est tenue une réunion de présentation de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (C.C.B.N.) à destinations des conseils municipaux d'Andrezel et de Champeaux.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Gilbert LECONTE, Président de la C.C.B.N. et Madame Morgane BAILLERGEAU, Directrice Générale des Services, puis leur donne la parole pour présenter cette intercommunalité.

Il est à noter que ce territoire est actuellement composé de 20 communes représentées par 42 conseillers communautaires pour une population d'environ 27 000 habitants.

Les 9 vice-présidents et 2 conseillers communautaires délégués se partagent les 9 commissions de travail dont les thèmes sont les suivants :

- développement économique, emploi, insertion et tourisme
- finances et ressources humaines
- santé et sport,
- développement socioculturel et animation
- petite enfance et enfance
- cadre de vie et environnement
- aménagement de l'espace
- communication et promotion du territoire
- travaux et accessibilité.

Les différents projets ou actions déjà développées ont été expliquées et détaillées, tels que, entre autres :

- le réseau des assistantes maternelles et les actions de formation, d'accompagnement, de développement du réseau

- des ateliers sportifs hebdomadaires afin de permettre la découverte et la pratique de nombreux sports avec un maillage couvrant tout le territoire
- des réflexions sur la création d'un réseau de transports permettant le déplacement vers les lieux de vie tels que les marchés, centre commerciaux, gares SNCF, centre d'actions sociales,...
- ...

Les élus ont pu échanger et poser les différentes questions permettant de se forger un avis quant à rejoindre cette intercommunalité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LECONTE et Madame BAILLERGEAU de s'être déplacés et de leur présentation.

La séance de Conseil Municipal débute à 19h45.

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour qui est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorisation donnée à la CCBRC pour adhérer au syndicat mixte Seine et Marne Numérique.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – DÉLIBÉRATION SOLIDAIRE RELATIVE AU RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE (C.C.B.N.)

Pour faire suite au souhait déjà formulé par le conseil municipal en 2016 de rejoindre la CCBN, il est décidé de prendre cette nouvelle délibération afin, comme le prévoit la loi, de lancer le processus d'adhésion à cette intercommunalité.

CONSIDÉRANT l'article L. 5214-26 du CGCT « ... *par dérogation à l'article L. 5211-19, une commune peut être autorisée, par le Représentant de l'État dans le département après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L. 5211-45, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion* » ;

CONSIDÉRANT les nombreux échanges et discussions avec la Communauté de Communes de la « Brie Nangissienne » ;

CONSIDÉRANT l'axe de communication majeur que constitue la D619 desservant nos communes ;

CONSIDÉRANT la ligne ferroviaire PARIS-BÂLE et les gares de VERNEUIL L'ETANG et MORMANT desservant nos communes ;

CONSIDÉRANT le bassin de vie et les flux de nos populations vers les villes de MORMANT, VERNEUIL L'ETANG et NANGIS ;

CONSIDÉRANT d'une manière générale le travail territorial historique sur ce territoire ;

CONSIDÉRANT la proximité des villes de MORMANT et VERNEUIL L'ETANG ;

CONSIDÉRANT l'apprentissage de la natation à la piscine intercommunale de GRANDPUITS des élèves de notre RPI,

CONSIDÉRANT la scolarisation des collégiens de nos communes au collège Nicolas FOUQUET de MORMANT ;

CONSIDÉRANT la scolarisation des lycéens de nos communes au lycée Henri BECQUEREL de NANGIS ;

CONSIDÉRANT notre appartenance au SMIVOM de MORMANT en tant que membres fondateurs et les investissements financiers en cours à la piscine de GRANDPUITS ;

CONSIDÉRANT notre appartenance à la Crèche Familiale de VERNEUIL L'ETANG en tant que membres fondateurs ;

CONSIDÉRANT notre appartenance au SIVU du Foyer Résidence pour Personnes Âgées de MORMANT en tant que membres fondateurs ;

CONSIDÉRANT notre appartenance au SIVU du Collège de MORMANT en tant que membres fondateurs ;

CONSIDÉRANT notre appartenance au SIVU pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Ru d'Ancoeur en tant que membres fondateurs ;

CONSIDÉRANT notre appartenance au SMEP ABC en tant que membres fondateurs ;

CONSIDÉRANT notre appartenance au SMETOM GEEODE en tant que membres depuis 1997 dont les déchetteries sont implantées à MORMANT et à VERNEUIL L'ETANG ;

CONSIDÉRANT les délibérations de nos Conseils Municipaux en date des 5 octobre 2015 pour la commune d'ANDREZEL et du 7 octobre 2015 pour la commune de CHAMPEAUX **optant pour un rattachement à la C.C. de la Brie Nangissienne** ;

CONSIDÉRANT que le vœu ainsi exprimé par nos Conseils Municipaux est conforme aux exigences de l'article L.5210-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui, dans sa rédaction issue de l'article 66 de la loi n°92-125 du 6 février 1992, dispose que « *le projet de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité* » ;

CONSIDÉRANT en deuxième lieu, et conformément au 2° du III de l'article L.5210-1-1 du même code, dans sa rédaction issue de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, le schéma départemental de coopération intercommunale doit avoir pour objectif de « *renforcer la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment (...) des bassins de vie* » ;

CONSIDÉRANT la délibération de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne n° 2016/31-01 du 2 juin 2016 approuvant notre rattachement à la C.C. de la Brie Nangissienne ;

Article 1 :

Le Conseil Municipal de CHAMPEAUX, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le rattachement de la Commune de CHAMPEAUX à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Article 2 :

Le Conseil Municipal de CHAMPEAUX, à l'unanimité de ses membres, **DEMANDE** au Conseil Communautaire de la Brie Nangissienne et aux Conseils Municipaux des communes membres de délibérer pour le rattachement de la commune de CHAMPEAUX à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne .

3 – CONTRAT RURAL – CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE

Dans le cadre du contrat rural, il est demandé au conseil municipal de choisir le bureau de contrôle qui sera chargé de vérifier si les normes sont bien respectées.

Deux offres ont été reçues :

ANDICT	4 800 € H.T.
QUALICONSULT	2 785 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit le Cabinet QUALICONSULT pour un montant H.T. de 2 785 €, et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE - DÉTAIL DES TRANSFERTS DE BIENS AUX COMMUNES MEMBRES

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Brie Centrale (CCBC), les immobilisations doivent être réparties entre les différentes communes.

Sur proposition du conseil communautaire le conseil municipal de Champeaux, approuve la répartition telle que détaillée ci-dessous.

Il s'avère qu'un même bien ne peut être affecté à plusieurs collectivités même si l'usage en est commun.

Articles	Communes	Désignations	Année de mise en service	Références inventaire	Valeurs achats
2051	VERNEUIL L'ETANG	Horizon village Box Sauvegarde	2013	3.12.2013	8 744,49
2051	VERNEUIL L'ETANG	Licences	2014	3.1.2014	5 336,94
2051	VERNEUIL L'ETANG	Sauvegarde Online	2013	3.6.2013	287,04
2051	VERNEUIL L'ETANG	Licences	2015	3.3.2015	5 336,94
2158	VERNEUIL L'ETANG	Poufs Bib V	2011	1.4.2011	476,61
2158	VERNEUIL L'ETANG	Tente bivouac	2009	2.7.2009	269,00
2158	ANDREZEL	Bibliothèque	2011	1.3.2011	153,45
2158	VERNEUIL L'ETANG	Porte manteau /chaise bib	2009	1.8.2009	418,48
2158	VERNEUIL L'ETANG	Vidéoprojecteur	2011	1.5.2011	89,00

2158	VERNEUIL L'ETANG	Présentoir/pouf (ANDREZEL/Verneuil)	2011	1.7.2011	402,93
2158	VERNEUIL L'ETANG	Poufs bibliothèque (FOUJU, ANDREZEL, VERNEUIL)	2013	1.7.2013	604,96
2158	VERNEUIL L'ETANG	Buffet cuisine mater Lamartine	2012	2.1.2012	1 786,82
2158	CHAMPEAUX	Pose et dépose ballon eau chaude POSTE	2016	3.1.2016	753,36
2183	VERNEUIL L'ETANG	Lecteur DVD et USB	2014	2.3.2014	89,70
2183	VERNEUIL L'ETANG	Matériel sécurité informatique	2014	3.12.2014	2 122,80
2183	VERNEUIL L'ETANG	Renouvellement poste ordi CCBC	2013	3.8.2013	1 345,50
2183	FOUJU	Imprimante Bib FOUJU	2016	1.10.2016	270,00
2183	VERNEUIL L'ETANG	Switch + câble téléphonique Bib VERNEUIL	2016	1.5.2016	138,00
2183	YÈBLES	Ordi accueil	2015	1.19.2015	583,00
2183	VERNEUIL L'ETANG	Scanner CCBC	2015	3.4.2015	514,80
2183	YÈBLES	Ordi bib	2015	1.18.2015	1 244,00
2183	VERNEUIL L'ETANG	CPL ligne tel	2015	3.2.2015	118,01
2184	VERNEUIL L'ETANG	Fauteuil CCBC	2013	3.10.2013	467,19
2184	VERNEUIL L'ETANG	Petite armoire CCBC	2015	3.1.2015	315,48
2184	VERNEUIL L'ETANG	Vitrine ext bib VERNEUIL	2013	1.9.2013	203,31
2184	VERNEUIL L'ETANG	Armoire CCBC	2013	3.7.2013	434,03
2184	VERNEUIL L'ETANG	Chariots bib VERNEUIL	2013	1.5.2013	531,02
2184	ANDREZEL	Bacs roulettes bib ANDREZEL	2013	1.6.2013	523,85
2184	YÈBLES	Plastifieuse bib	2014	1.1.2014	159,70
2184	ANDREZEL	Grilles expo / lutins bib ANDREZEL	2014	1.2.2014	507,84
2184	CHAMPDEUIL	Etagères / présentoir CHAMPDEUIL	2014	1.3.2014	1 816,75
2184	VERNEUIL L'ETANG	Meuble télé	2014	2.1.2014	120,00
2184	YÈBLES	Bois Cintré (GUEZELLO) bib YÈBLES	2014	1.4.2014	1 188,00
2184	YÈBLES	Chariot bib YÈBLES	2014	1.5.2014	469,20
2184	YÈBLES	Banquettes bleue bib YÈBLES	2014	1.6.2014	474,96
2184	YÈBLES	Panneau treillis à roulettes bib YÈBLES	2014	1.7.2014	384,00
2184	VERNEUIL L'ETANG	Tapis maxi pliage	2014	2.2.2014	446,40
2184	VERNEUIL L'ETANG	Bureau 1 CCBC	2014	3.13.2014	444,00
2184	VERNEUIL L'ETANG	Bureau 2 CCBC	2014	3.2.2014	444,00

2184	VERNEUIL L'ETANG	Chaises visiteurs	2014	3.9.2014	152,30
2184	VERNEUIL L'ETANG	Siège Trend	2014	3.3.2014	347,17
2184	VERNEUIL L'ETANG	Siège Noa	2014	3.4.2014	93,19
2184	VERNEUIL L'ETANG	Caissons buro color	2014	3.5.2014	264,96
2184	VERNEUIL L'ETANG	Porte manteaux	2014	3.6.2014	45,67
2184	VERNEUIL L'ETANG	Vestiaires	2014	3.7.2014	207,11
2184	VERNEUIL L'ETANG	Lampes Led	2014	3.8.2014	95,04
2184	VERNEUIL L'ETANG	Armoire CCBC classtout	2014	3.11.2014	287,28
2184	VERNEUIL L'ETANG	Module big box	2014	3.10.2014	35,64
2184	FOUJU	Présentoir mobile Bib FOUJU	2016	1.9.2016	311,40
2184	VERNEUIL L'ETANG	Cadres supports couchettes	2016	2.6.2016	43,50
2184	VERNEUIL L'ETANG	Lot 4 couchettes empilables	2016	2.5.2016	324,93
2184	VERNEUIL L'ETANG	Glacière ALSH	2016	2.4.2016	55,97
2184	ANDREZEL	Vitrines bibs ANDREZEL	2016	1.4.2016	894,04
2184	ANDREZEL	Bacs BD bib ANDREZEL	2016	1.3.2016	550,00
2184	VERNEUIL L'ETANG	Meuble bibliothèque ALSH	2016	2.2.2016	384,62
2184	VERNEUIL L'ETANG	Glacières ALSH	2016	2.1.2016	64,62
2184	CHAMPDEUIL	Bacs à albums	2016	1.16.2016	989,35
2184	YÈBLES	Poufs	2016	1.17.2016	343,50
2188	VERNEUIL L'ETANG	Rideau CCBC (1 ^{ère} année en 2013)	2011	3.8.2011	404,25
21318	CHAMPDEUIL	Création bloc secour bib CHAMPDEUIL	2013	1.4.2013	908,96
21318	CHAMPDEUIL	Déplacement du tableau électrique bib CHAMPDEUIL	2013	1.10.2013	353,15
21318	CHAMPDEUIL	Création régulation chauffage bib CHAMPDEUIL	2013	1.2.2013	689,89
21318	CHAMPDEUIL	Création de chauffage bib CHAMPDEUIL	2013	1.1.2013	4 164,38
21318	BEAUVOIR	Création WC point lecture BEAUVOIR	2016	1.12.2016	5 990,60
21318	ARGENTIÈRES	Réfection peinture point lecture ARGENTIÈRES	2016	1.13.2016	8 992,82
21318	YÈBLES	Chaise pavot bib YÈBLES	2016	1.1.2016	151,61
21318	YÈBLES	Tour mobile Bib YÈBLES	2016	1.2.2016	580,08
21318	CHAMPDEUIL	Création rampe bib CHAMPDEUIL	2016	1.6.2016	4 620,00

21318	CHAMPDEUIL	Fabrication et pose garde-corps Bib CHAMPDEUIL	2016	1.8.2016	3 300,00
21318	YÈBLES	Création trémis bib YÈBLES	2016	1.14.2016	4 620,00
21318	YÈBLES	Escalier Bib YÈBLES	2016	1.11.2016	2 624,68
21318	CHAMPEAUX	Ravalement façade poste	2016	3.2.2016	2 231,06
21318	ANDREZEL	Agencement extérieur BIB ANDREZEL	2016	1.15.2016	35 963,04
21318	YÈBLES	Création aménagement bureau	2015	1.17.2015	500,00
21318	YÈBLES	Création aménagement matériaux	2015	1.16.2015	119,95
21318	YÈBLES	Création matériaux	2015	1.15.2015	139,20
21318	YÈBLES	Création aménagement	2015	1.20.2015	176,90
21318	YÈBLES	Peinture intérieure bib YÈBLES	2015	1.21.2015	263,99
21318	YÈBLES	Création int fournitures et pose mat	2015	1.11.2015	3 922,80
21318	YÈBLES	Création intérieure	2015	1.1.2015	4 681,82
21318	YÈBLES	Meubles à roulettes	2015	1.6.2015	696,00
21318	YÈBLES	Tableau	2015	1.4.2015	420,00
21318	YÈBLES	Patères bib YÈBLES	2015	1.5.2015	108,00
21318	YÈBLES	Luminaires	2015	1.2.2015	696,00
21318	YÈBLES	Pouf champignons	2015	1.3.2015	249,60
21318	YÈBLES	Pouf adultes	2015	1.9.2015	660,00
21318	YÈBLES	Arbre déco	2015	1.8.2015	588,00
21318	YÈBLES	Tables	2015	1.10.2015	1 020,00
21318	YÈBLES	Accessoires rangements	2015	1.7.2015	540,00
21318	YÈBLES	Création intérieure	2015	1.22.2015	420,00
21318	YÈBLES	Création intérieure	2015	1.23.2015	1 296,00
21318	YÈBLES	Aménagement intérieur	2015	1.24.2015	1 673,44
21318	YÈBLES	Création intérieure	2015	1.25.2015	324,00
21568	YÈBLES	Agencement extincteur Bib YÈBLES	2016	1.7.2016	128,04
21578	VERNEUIL L'ETANG	Panonceaux	2009	1.4.2009	4 720,01

5 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE - RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF PAR COMMUNE

La dissolution de la CCBC conduit également à répartir l'actif et le passif résultant du compte administratif 2016.

La répartition prévue est d'affecter 30% à la commune de Verneuil qui a pendant la durée d'existence de l'intercommunalité mis à disposition du personnel et des locaux.

Les 70% restant sont quant à eux répartis en fonction du nombre d'habitants, soit pour Champeaux, 8,22% du total.

L'estimation, les montants n'étant pas complètement arrêtés, s'élève à un crédit en faveur de Champeaux de quelques 58 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le mode de répartition.

6 - INDEMNITÉS AU COMPTABLE DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de conseil au trésorier M. Fleury, à hauteur de 100 % et ce pour la durée du mandat en cours.

A noter que pour 2017, le montant s'élève à 428 €.

7 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ENEDIS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum. **Soit pour 2017, un montant de 200€.**

8 – MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 SUR LE BUDGET COMMUNAL M14

Suite à la dissolution du budget de l'eau et de l'assainissement M49, il convient de modifier la délibération du Conseil Municipal n° 11/04/2017-11 comme suit :

Pour mémoire :

Résultats M49 à fin 2016 :

Déficit d'investissement	- 29 202,88 €
Excédent d'exploitation	122 854,79 €

Résultats M14 à fin 2016 :

R001	Excédent d'investissement reporté	74 499,20 €
R002	Excédent de fonctionnement	309 763,86 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle affectation des résultats après intégration des résultats M49 en M14 :

R001	Excédent d'investissement reporté	45 296,32 €
R002	Excédent de fonctionnement	432 618,65 €

9 - DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL M14

Suite à la modification de l'affectation des résultats issue de la dissolution du budget de l'eau et de l'assainissement M49, il convient de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement en dépenses :

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
67	6718	Charges exceptionnelles	93 651,91 €
023		Virement vers la section d'investissement	29 202,88 €

Section d'investissement en recettes :

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
021		Virement de la section de fonctionnement	+ 29 202,88 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du budget telle que présentée ci-dessus.

10 - DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS VERSÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut de rémunération de la Fonction Publique à compter du 1^{er} janvier 2017, le portant de 1015 à 1022.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire comme suit :

Base de calcul : Montant de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Population (833 habitants)
Communes de 500 à 999 :

Pourcentage attribué au Maire : 31%
Adopté à l'unanimité.

Pourcentage attribué aux 3 Adjoints au Maire: 8,25 %.
Adopté à l'unanimité.

11 - REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA CAMPÉLIENNE EN RAISON DES TRAVAUX DANS LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, du fait des travaux à la salle des Fêtes, il a dû annuler toutes les réservations du mois de septembre 2017.

Il demande au Conseil de prendre une délibération afin de rembourser l'acompte de 105 € versé par un habitant pour la réservation des 23 et 24 septembre 2017.

Accepté à l'unanimité

12 - DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHATEAUX A ADHÉRER AU SYNDICAT MIXTE SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE

Notre commune était auparavant représentée au sein de ce syndicat par la CCBC. Suite à la dissolution de la CCBC, la nouvelle intercommunalité propose d'y adhérer et de représenter nos intérêts.

En conséquence, le conseil autorise, à l'unanimité, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux à adhérer à un syndicat mixte ouvert exerçant la compétence de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'occurrence le Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux du contrat rural

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 mai dernier pour ouvrir les plis, dans le cadre des travaux prévus dans le contrat rural. Il y a 6 lots : « Menuiseries extérieures – Menuiserie intérieures – Maçonnerie – Centrale de traitement de l'air – Électricité et VRD ». Ces documents sont actuellement dans les mains de notre maître d'œuvre IPH pour analyse. Aucune offre n'ayant été présentée pour la centrale de traitement d'air, IPH prépare un autre cahier des charges.

Travaux du columbarium

Les travaux ont commencé le 22 mai 2017 et devraient durer environ 3 jours.

Élections législatives

Il est rappelé que les élections législatives se dérouleront les dimanches 11 et 18 juin prochains et que des créneaux d'assesseurs sont encore à pourvoir.

Entrée de CHAMPEAUX, route du Moulin de Chaunoy

Monsieur COQUIN demande s'il ne serait pas possible de mettre un panneau « CHAMPEAUX » route du Moulin de Chaunoy en venant du Moulin de Chaunoy. Monsieur Le Maire va étudier cette demande.

Le Conseil Municipal n'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h30.